
Sous la direction de
Imed Melliti

ÉCONOMIES MORALES DE L'INJUSTICE

Terrains maghrébins et français



Issu d'un programme de recherche hébergé par l'IRMC et consacré aux économies morales et aux sentiments d'injustice, cet ouvrage comprend une dizaine de textes nourris de terrains maghrébins et français, avec pour ambition de contribuer modestement à la réflexion actuelle sur les économies morales à partir de perspectives inédites. Il essaie de rendre compte de manière analytique d'un large spectre de sentiments d'injustice indexés sur des situations sociopolitiques différentes, allant du contexte colonial à celui des transitions démocratiques et politiques au Maghreb.

Certains des articles qui composent le volume placent au centre de l'analyse les subjectivités des acteurs, leurs compétences critiques et leur aptitude à jouer la partition des principes de justice. D'autres textes exploitent des données d'enquêtes réalisées auprès de collectifs et mettent en lumière diverses manières d'agir et de se mobiliser autour de ces mêmes principes. Qu'il s'agisse d'émeutes « spontanées », de groupes politiques structurés (Action Directe) ou de corporations organisées, de « coordinations » de défense des droits des chômeurs ou d'association de défense de militaires déçus, les enquêtes en question révèlent la capacité des acteurs, individuels ou collectifs, de mobiliser des répertoires idéologiques ou rhétoriques, des dispositifs institutionnels ou des espaces d'opportunités politiques pour tracer la frontière entre le juste et l'injuste et revendiquer des droits à partir d'une certaine définition de la justice.

Imed Melliti est professeur de sociologie à l'Université de Tunis El-Manar, et président de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Il s'intéresse depuis 2011 aux « économies morales » et aux sentiments d'injustice en relation avec les dynamiques de recompositions politiques en Tunisie et dans le monde arabe. Il a dirigé un ouvrage collectif intitulé La fabrique du sens. Écrire en sciences sociales (Riveneuve, 2016), et codirigé, avec Hayet Moussa, l'ouvrage Quand les jeunes parlent d'injustice. Expériences, registres et mots en Tunisie (L'Harmattan, 2018).

Ont contribué à cet ouvrage :

Nada Ben Amor, Islam Amine Derradji, Éric Gobe, Caroline Guibet Lafaye, Mohand Akli Hadibi, Ratiba Hadj-Moussa, Imed Melliti, Zakaria Rhani et Marouen Taleb.



Économies morales de l'injustice

Terrains maghrébins et français

Pour sa publication, l'ouvrage
Économies morales de l'injustice.
Terrains maghrébins et français a
bénéficié du concours d'Aix-Marseille
Université (AMU).

Karthala sur Internet : www.karthala.com
Paielement sécurisé

Couverture : © Maurício Mascaro/Pexels.

© Édition Karthala et IRMC, 2022
ISBN : 978-2-8111-2438-0

SOUS LA DIRECTION DE
Imed Melliti

Économies morales de l'injustice

Terrains maghrébins et français

IRMC
20, rue Mohamed
Ali Tahar
1002 Tunis

Karthala
22-24,
boulevard Arago
75013 Paris

L'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) est un centre de recherche en sciences humaines et sociales, à vocation régionale, dont le siège est à Tunis. Créé en 1992, il est l'un des 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) placés sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et, depuis 2000, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dont il constitue une Unité mixte (UAR 3077).

L'IRMC contribue, en partenariat avec la communauté scientifique notamment maghrébine et européenne, au développement de la recherche sur le Maghreb. Ses programmes participent aux débats des sciences humaines et sociales dans une perspective comparée, à l'échelle régionale et internationale.

La valorisation de ses travaux de recherche représente aujourd'hui un catalogue de plus d'une soixantaine de publications collectives ou d'auteurs, chez différents éditeurs.

Depuis septembre 2021, l'IRMC est dirigé par
Katia Boissevain

Site Internet de l'IRMC :
<http://www.irmcmaghreb.org>.

Préparation éditoriale : Selma Hentati.

PAO et couverture : Besma Ouraïed-Mennei.

Remerciements

La publication de cet ouvrage n'aura pas été possible sans l'appui de nombreuses personnes. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des contributeurs qui ont fait preuve d'amitié à mon égard en me confiant leurs textes, et de beaucoup de patience dans l'attente que ce projet éditorial aboutisse.

Ma gratitude va à l'ensemble de l'équipe de l'IRMC qui m'a apporté un soutien indéfectible dans la mise en œuvre de mon programme de recherche « Économies morales et légitimités politiques au Maghreb. Perspectives comparées sur les sentiments d'injustice et le bien commun », ainsi qu'à mon amie Hayet Moussa qui a été ma complice dans la réalisation des différentes composantes de ce programme. Mes remerciements vont enfin à Katia Boissevain, directrice de l'IRMC, à la responsable des publications, Selma Hentati, pour le temps et l'énergie qu'elle a dépensés dans la correction des textes, la vérification des épreuves et la communication avec les contributeurs, ainsi qu'à Besma Ouraïed-Mennei pour la réalisation de la maquette de l'ouvrage.

Auteurs

Nada Ben Amor, doctorante en psychologie, psychologue et chercheure à l'Université de la Sorbonne (Paris Nord).

Islam Amine Derradji, chercheur et doctorant en sciences politiques à l'Université de Montréal.

Éric Gobe, politiste, directeur de recherches au CNRS à l'Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (IREMAM), Aix-Marseille Université/CNRS.

Caroline Guibet Lafaye, directrice de recherche au CNRS (LISST), agrégée et docteure de philosophie, chercheure à l'Université Jean Jaurès (Toulouse).

Mohand Akli Hadibi, sociologue à l'Université Mouloud Mammeri (Tizi-Ouzou).

Ratiba Hadj-Moussa, professeure de sociologie, York University (Toronto).

Imed Melliti, professeur de sociologie à l'Université de Tunis El-Manar, chercheur associé à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC).

Zakaria Rhani, professeur d'anthropologie à l'Université Mohammed V (Rabat).

Marouen Taleb, urbaniste et géographe, chercheur postdoctoral IRMC/AFD, coordinateur du programme de recherche « Gestion Locale des Migrations » (GLM).

Sommaire

Katia BOISSEVAIN	
<i>Préface</i>	13

Imed MELLITI	
<i>Introduction</i>	17

I. Les sentiments d'injustice : variations sur un thème

Zakaria RHANI	
<i>Justice transitionnelle et sentiments d'injustice au Maroc.</i>	27
<i>Réconciliation, réparation et contestation</i>	

Nada BEN AMOR	
<i>Justice transitionnelle, justice émotionnelle. Les péripéties</i>	49
<i>d'une affaire collective</i>	

Caroline GUIBET LAFAYE	
<i>« Ce qui est intolérable, il ne faut pas le tolérer » : sentiments</i>	63
<i>d'injustice et usage de la violence illégale</i>	

II. Des inégalités in-justes

Imed MELLITI

Critiques ordinaires de l'injustice dans la Tunisie postrévolutionnaire 89

Mohand Akli HADIBI

Justice et injustice : du vécu familial aux transpositions institutionnelles et de leurs usages 103

Marouen TALEB

Les « territoires de l'injustice » : regards « décentralisés » des jeunes des marges frontalières tunisiennes 123

III. Injustices et action collective

Ratiba HADJ-MOUSSA

Affronter l'injustice dans le Sud algérien : travail, territoire, subjectivité 157

Islam Amine DERRADJI

L'émeute et le citoyen. Retour sur l'expérience algérienne du « Printemps arabe » 183

Éric GOBE

Les revendications professionnelles comme exigence de reconnaissance : avocats et oukils tunisiens en contexte colonial (1883-1956) 211

Index

237

Préface

Katia BOISSEVAIN

Il est des livres très attendus, pour diverses raisons, et cet ouvrage collectif dirigé par Imed Melliti en fait partie.

Tout d'abord car les terrains arpentés, les problématiques analysées, prennent naissance dans les rebonds de l'après-révolution tunisienne, de ses errements et de ses répercussions quant aux attentes qu'elle a fait naître dans la région.

Ensuite parce que, comme partout ailleurs, l'épidémie de Covid a provoqué un arrêt brutal des activités éditoriales de l'IRMC et qu'il est stimulant de voir aboutir les projets entamés il y a plusieurs années.

Enfin parce qu'il s'agit d'un livre dont la thématique a été bouleversée, amplifiée, par les différentes « crises » qui ont déferlé depuis sa rédaction : le *Hirak* en Algérie puis son arrêt brutal, l'exacerbation des inégalités sociales qui a succédé à l'épidémie de Covid, les crises économiques et politiques dont tous les pays de la zone méditerranéenne sont le triste théâtre.

Cet ouvrage collectif, dont les enquêtes ont été menées avant la crise sanitaire, vient enrichir la collection « Hommes et sociétés » de l'IRMC par ses contributions denses, où la finesse d'analyse se mêle à la description de panoramas d'ensemble, de manière à ce que les lecteurs soient toujours tenus au plus près de l'objet, des acteurs et du propos.

Trente ans donc après la création de l'institut paraît un ouvrage collectif dont les thématiques centrales portent sur l'injustice sociale, sur l'inégalité

perçue comme juste ou intolérable, sur les mobilisations qui peuvent découler de ces situations, violences, émeutes, recherches de ressources en dehors du cadre préétabli (migration, recours aux ONG, travail informel), apathie sociale, demandes de réparation auprès de l'État.

Les théories qui étayent ces neuf enquêtes de terrain sont issues de disciplines et de contextes variés. Géographes, anthropologues, sociologues, philosophes et psychologues s'accordent pour proposer un assemblage solide, un maillage sur lequel se fondent les descriptions et les interprétations. Lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas ici, d'étudier le rapport des groupes et des individus à l'État central, aux échelons intermédiaires de l'État, à l'école, au travail et à la famille, et de disséquer les ressorts du sentiment d'injustice sociale jusque dans les fibres de l'intimité, seule une souplesse dans le choix des références théoriques permet une vraie plongée dans la fabrique des subjectivités. Imed Melliti a fait le choix de prendre à bras-le-corps la souplesse théorique contenue dans cet ouvrage, car elle seule autorise la description et l'analyse des articulations fluides, ou au contraire grippées, entre différentes composantes de la société.

Comme toujours dans les ouvrages collectifs issus des programmes de recherche développés au sein de l'IRMC, les articles se fondent sur des enquêtes de terrain minutieuses et originales. Il me semble important de relier cette publication à un mouvement plus large dans les sciences humaines et sociales de « dénonciation alarmée ». Née parallèlement à la fin de l'idéologie tiers-mondiste, en réaction au contrecoup de la destitution de nombre d'autocrates ou de régimes autoritaires, devant l'évidence de l'échec du capitalisme débridé à embarquer l'ensemble des hommes et femmes dans un manège enchanté, ni même, simplement, à proposer à bon nombre d'entre eux et elles une « vie bonne », les travaux sur les économies morales, sur les demandes de réparation (Afrique du Sud, victimes du stalinisme, recherche des charniers au Mexique, réparation politique en Tunisie ou au Maroc), mais aussi sur les responsabilités morales, font florès depuis les années 2000. Dans ce contexte, le concept forgé par E. P. Thompson s'est popularisé au sein des sciences humaines et sociales, au fur et à mesure que s'affirmait sa portée heuristique. Par ailleurs, tout récemment, un dossier de la revue *Terrain*¹ s'est intéressé à la notion de « complicité », dans toute sa densité et ses multiples acceptions.

1. MAHIEDDINE Émir, SOLDANI Jérôme, 2022, « Introduction : Tous complices ? », *Terrain*, n°77, 4-29.

J'imagine que l'exploration et l'analyse de cette notion et les recherches qui en découleront viendront compléter avantageusement celle des « économies morales », car elle s'y loge de manière inévitable. Ratiba Hadj-Moussa a cette formule très forte : « L'intégration de la voix des sans-voix permet d'élargir le champ de la morale [...] ». C'est un travail louable et il est légitime de souhaiter le dépasser pour ne plus s'en contenter. De la question du bien commun à celle des biens communs, de la répartition des richesses à l'égalité des chances, en passant par la méfiance à l'égard des institutions, il faudra résoudre l'équation qui permettra de tenir ensemble les acteurs et les actrices qui s'imaginent comme positionnés aux deux extrémités de l'échelle sociale.

Dans les articles que les lecteurs et les lectrices s'apprêtent à lire, les registres économiques et politiques sont toujours entrelacés, et ils sont accompagnés de l'analyse des multiples agencements moraux, ce qui les dote d'un système d'entendement enrichi des dimensions humaines, subjectives, presque sensorielles des diverses situations, selon que les personnes dont il est question sont hommes ou femmes, ouvriers dans le grand Sud algérien, jeunes dans les montagnes tunisiennes, dans les rues algéroises ou inscrits dans un militantisme de la gauche radicale française.

Les formes contemporaines du sentiment d'injustice sont nécessairement plurielles. Celles qui sont exposées ici le sont sans fard et dans un souci politique de compréhension du monde.

Je remercie toutes les énergies qui ont contribué à donner forme à cet ouvrage, ainsi que les auteur·es pour leur patience et leur compréhension.

Introduction

Imed MELLITI

Ce volume regroupe des textes issus du programme de recherche que nous avons coordonné à l'IRMC autour du thème « Économies morales et légitimités politiques au Maghreb. Perspectives comparées sur les sentiments d'injustice et le bien commun » et des activités scientifiques qu'il a pu générer.

Deux objectifs majeurs orientent la réflexion collective menée à l'occasion de ce programme de recherche. Le premier objectif consiste à analyser le rapport entre légitimité politique et modèles de justice sociale, avec comme *a priori* l'idée d'une corrélation forte entre l'érosion des formes de légitimation de l'État et des institutions et la crise de ces modèles. Le deuxième se donne pour ambition de saisir les formes de concomitance possibles entre sentiments d'injustice et mobilisations collectives. Ces deux objectifs convergent vers l'examen de la pertinence de l'hypothèse, formulée notamment par E. P. Thompson, que les revendications en matière de justice sociale, parfois violentes, mais toujours fondées sur un ensemble de principes et sur une définition pratique de l'exploitation et de « l'injuste », sont génératrices d'un processus de délégitimation de l'ordre politique pouvant être déterminant. Les chambardements politiques de ce que l'on a appelé, par commodité, le « printemps arabe » et leur cortège d'actions protestataires qui continuent de se régénérer et de s'inventer un peu partout (Algérie, Liban, Maroc, Soudan, Tunisie) là où elles ne sont pas entièrement écrasées ou phagocytées par des enjeux régionaux puissants, semblent valider cette hypothèse. Ces actions montrent, surtout, que les revendications de justice peuvent être interprétées en même temps comme une demande de redistribution et une

exigence de reconnaissance, toutes deux synonymes de l'accès à une forme de citoyenneté réelle (Fraser, 2011).

Qu'entendons-nous par modèle de justice sociale et quelles conséquences théoriques découleraient d'une analyse qui mettrait cette notion au centre de la réflexion ? D'abord, un recentrement du débat sur les principes de justice en tant que tels, qui a pour corollaire l'existence de formes d'inégalités perçues comme « justes » car mesurées à l'aune de ces mêmes principes. Le mot modèle, quant à lui, suppose un ordre ajusté, construit au fil de l'histoire, constituant une sorte de réponse synthétique qu'une société particulière a laborieusement mise en place dans sa gestion des « frustrations » collectives inhérentes à la distribution inégale des ressources. Il ne signifie guère homogénéité et cohérence. Il va de soi qu'il existe une tension irréductible entre les principes mobilisés dans la définition de la justice et dans la qualification d'une situation de « juste » ou « injuste » : que l'on invoque le mérite, le besoin, l'égalité des droits ou l'égalité de traitement, on aboutit à des jugements dissonants en termes de justice. Largement analysée dans le cas des sociétés démocratiques et pluralistes du nord de la Méditerranée, cette dissonance se fait observer aujourd'hui sur la rive sud. Dans l'ensemble du Maghreb, la montée de l'hétérogène n'est pas que politique et idéologique ; c'est aussi une montée des tensions morales. Au niveau de l'espace public, à une économie morale de surplomb imposée par la langue de bois officielle, par l'État et une société civile « à la solde », se substitue une autre économie plus éclatée où se télescopent les registres et les répertoires d'évaluation. La prolifération des « affaires » témoigne de la tension entre ces registres.

La question du rapport à l'État est à cet égard centrale. Face aux revendications de justice et aux attentes normatives en la matière, l'État est interpellé à plus d'un titre : à la fois (1) comme promoteur d'un modèle de justice sociale sur lequel se fonde le contrat politique et dont il tire une part de sa légitimité ; (2) comme garant d'un minimum de redistribution ; (3) comme garant du respect des droits fondamentaux, tels que les droits à la sécurité et à la satisfaction des besoins vitaux ; (4) et, enfin, comme ultime arbitre dans la définition du « bien commun ». La mainmise de l'État sur une partie importante des mécanismes de « certification » scolaire et ses moyens d'intervention dans le marché du travail ont pour effet d'aiguiser les attentes à son égard. Bien qu'il soit important d'examiner l'impact des différentes formes d'attentes susmentionnées sur le crédit de légitimité

politique dont puisse disposer l'État et sur les risques de son effritement ou de son recul face à d'autres types de légitimités communautaires ou civiques, il nous semble particulièrement pertinent de mettre l'accent sur deux niveaux d'analyse, en privilégiant ce qui a trait à son rôle en tant que garant d'un modèle de justice et comme arbitre dans la définition du « bien commun ». Il reste également à savoir si cette centralité de l'État dans la critique sociale des formes d'injustice est aussi universelle que l'on pourrait le penser *a priori*. N'est-elle pas elle-même le produit d'attentes normatives à l'égard de l'État que les sociétés construisent (et déconstruisent) de manières différentes dans la durée ?

Au Maghreb, la légitimité de l'État dans la définition du « bien commun » n'a jamais été aussi contestée qu'aujourd'hui. La montée en puissance des revendications de liberté et du communautaire, un libéralisme débridé et la suprématie du marché, conjugués à l'effet corrosif de la critique sociale et la faiblesse quasi congénitale de l'autorité étatique, la fragilisent davantage. Il est certain que la construction par le bas d'un « bien commun » dans lequel viendraient s'insérer et se dissoudre les intérêts particuliers des individus et des groupes est une entreprise hasardeuse, qui nécessite un processus d'ajustement laborieux, où toutes sortes de dérives violentes ne sont pas à exclure, compte tenu de l'absence d'une « scène commune » permettant la confrontation et la synthèse des définitions concurrentes de ce même bien. À ce propos, il est tout à fait intéressant de voir comment des revendications de justice peuvent se muer en droit de préemption ou de prélèvement sur des ressources (ressources foncières, hydrauliques, énergétiques et plus généralement économiques) disponibles sur des territoires locaux, impliquant une remise en question des termes d'un pacte national jugé inéquitable. Que peuvent nous apprendre les dynamiques politiques et les processus de segmentation des communautés et des groupes, que l'on observe dans des contextes différents aujourd'hui, sur les enjeux inhérents à la capacité de l'État à incarner une définition acceptable du bien commun ?

Les mouvements de protestation collective, impliquant des formes d'engagement de caractère sporadique et itératif (Allal, 2012) qui ont donné le coup d'envoi aux révoltes du « Printemps arabe » sont largement sous-tendus par des sentiments d'injustice et de frustration qui ne semblent pas se résorber, en dépit des réformes politiques et institutionnelles engagées de manière plus ou moins timide ou radicale ici ou là selon les contextes.

Ils continuent d'alimenter différents mouvements sociaux, parfois de nature corporatiste, et de donner lieu à des mobilisations collectives plus ou moins virulentes.

Comme le montrent les théories de la justification du système et celles de la domination, les groupes dominés sont souvent les premiers à légitimer l'ordre social inégalitaire qui les défavorise en estimant qu'« ils méritent ce qu'ils reçoivent et qu'ils reçoivent ce qu'ils méritent » (Guibet Lafaye, 2012). S'il est intéressant de voir comment des individus en viennent à accepter les inégalités et à construire un sentiment de fatalité qui accompagne cette acceptation, n'est-il pas aussi important de chercher à comprendre ce qui fait que cette évidence d'un monde « normalement » injuste puisse venir à se rompre et que certaines situations inégalitaires soient considérées comme « inacceptables » ? Voilà un premier point d'achoppement entre la question politique et l'exploration des sentiments d'injustice : ceux-ci seraient l'un des éléments qui alimentent l'émeute, la désobéissance civile et, au-delà, la remise en cause de l'ordre politique. Le deuxième point d'articulation entre sentiments d'injustice et ordre politique concerne le rapport à l'État, la distinction entre le juste et l'injuste étant la projection d'une définition sociohistorique de l'État social et de ses prérogatives dans la redistribution et dans la garantie d'un « bien commun » transcendant, qui prend appui sur des formes d'asymétrie largement générées ou reconfigurées, au fil du temps, par la puissance étatique (Hibou, 2015). Le dernier point de jonction se rapporte au rôle moteur que jouent les sentiments d'injustice dans la formulation des demandes adressées à cette puissance, sachant qu'il s'agit dans une large mesure de demandes de reconnaissance (Honneth, 2008) ayant pour visée ultime une redéfinition des pactes nationaux, jugés viciés et profondément inégalitaires.

Pour plus de lisibilité, l'ouvrage a été organisé en trois parties.

Dans la première partie, intitulée « Les sentiments d'injustice : variations sur un thème », trois contributions mettent au jour la manière dont ces sentiments viennent s'articuler à des contextes particuliers : le contexte français, à travers l'étude de la place des sentiments d'injustice dans des engagements politiques extrêmes revendiquant la violence, ceux de certaines fractions de l'extrême gauche française (Caroline Guibet Lafaye) ; le contexte mis en place par le processus de justice transitionnelle engagé par la monarchie marocaine au sortir des « années de plomb » et les travaux de l'Instance pour l'Équité et la

Réconciliation (Zakaria Rhani) ; enfin, le contexte tunisien après 2011, avec le retour fracassant de l'affaire dite de Barraket Essahel après la constitution de l'association Insaf réclamant réparation et réhabilitation officielle d'un groupe d'officiers accusés de tentative de coup d'État sous le régime de Ben Ali (Nada Ben Amor).

Les questions auxquelles tentent de répondre ces trois contributions sont essentielles dans l'analyse de la manière dont les sentiments d'injustice sont générés et viennent s'ajuster à des contextes politiques particuliers, voire, dans les cas tunisien et marocain, à des dispositifs de gestion du passé ; et comment ils sont susceptibles de re-définir ces contextes et ces dispositifs.

L'étude des griefs exprimés envers le fonctionnement de la justice transitionnelle au Maroc, à laquelle procède Zakaria Rhani, permet de voir comment les catégories mises en circulation par cette justice, dont celle de « vérité », de « pardon » et de « réconciliation », reconfigurent et donnent des accroches sémantiques aux sentiments des victimes. Par ailleurs, si les procédures appliquées reflètent, aux yeux d'un bon nombre de victimes, une approche de la réconciliation « limitée » et esquivent la question du « pardon » et celle de la « vérité », c'est que le dispositif lui-même ne traduit pas un changement politique effectif, mais constitue un moyen de transition politique assurant la survie de l'ordre monarchique en place. Nada Ben Amor pose des questions en décalage par rapport à celles de Zakaria Rhani. Elle met l'accent sur l'enjeu émotionnel, un enjeu central qui implique la réminiscence de traumatismes anciens, au regard des difficultés de reconstruction de soi chez les victimes. Elle rappelle que le dispositif de la justice transitionnelle qui vise l'intégration de l'événement traumatique à l'histoire personnelle peut, au contraire, la compromettre et qu'il a, en second lieu, pour finalité de dessaisir la victime de son pouvoir de pardonner, « dans la mesure où ce pouvoir est pris en charge par l'État et exercé pour son compte par les médiations mises en place ». Dans la troisième contribution, celle de Caroline Guibet Lafaye, l'enjeu est tout autre : il s'agit de saisir les « cadres d'interprétation » et les « représentations cognitives et émotionnelles » sous-tendant le passage à l'acte chez les individus qui ont choisi l'action politique violente, avec l'hypothèse qu'un sentiment d'injustice profond accompagne les formes de radicalisation politique. Elle met la focale, comme préalable à l'action violente, sur la maîtrise de techniques de « neutralisation » rendant légitime l'infraction de l'ordre institué.

Un changement de cap est opéré dans la deuxième partie de l'ouvrage qui s'appuie sur des terrains réalisés en Tunisie (Imed Melliti et Marouen Taleb) et en Algérie (Mohand Akli Hadibi), pour explorer la manière dont des inégalités sont interprétées dans une optique d'injustice. Dans son article sur les jeunes kabyles, Mohand Akli Hadibi se donne pour cadre de réflexion une définition situationnelle de la justice, du « juste » et de « l'injuste ». Fidèle aux fondamentaux de la sociologie bourdieusienne de la Kabylie en même temps qu'au projet développé par François Dubet autour de l'« économie morale des inégalités », née de l'analyse de la rencontre entre inégalités et principes de justice, il s'intéresse à la capacité des jeunes de dire pourquoi une situation serait injuste. Si son enquête de terrain le conduit à repérer des situations d'injustice typiques, celles-ci n'auraient pas le même sens, souligne-t-il, en dehors d'un rapport particulier à l'État-providence construit au lendemain de l'indépendance du pays. Une perspective similaire, déroulée à partir d'une approche théorique différente, celle de l'analyse pragmatiste des formes de critique « ordinaire », oriente ma réflexion sur les matériaux d'une enquête réalisée auprès des jeunes Tunisiens. Ce qui m'intéresse en particulier, c'est cet « équipement mental », irréductible aux principes de la justice distributive, qui est à l'œuvre dans les opérations de critique, permettant aux jeunes de statuer sur la légitimité des choses du monde. Plus centré sur la dimension géographique et sur la marginalité spatiale des jeunes issus des régions frontalières en Tunisie, Marouen Taleb essaie de saisir, dans une approche au ras des territoires, les effets de ce qu'il qualifie de « territoires de l'injustice » sur la vision et les projets des jeunes, notamment leur orientation, soit vers un projet entrepreneurial puisant dans les ressources locales, soit vers un projet migratoire.

La troisième partie de l'ouvrage s'attelle à saisir les liens entre les sentiments d'injustice et leur traduction en actions collectives essentiellement à partir de terrains algériens réalisés respectivement par Islam Amine Derradji et Ratiba Hadj-Moussa, et d'une incursion dans le passé colonial tunisien à travers une enquête historique sur la profession d'*oukil* en Tunisie sous le protectorat (Éric Gobe). Le premier texte cherche à saisir le sens de l'émeute dans le contexte algérien actuel, à la fois en éclairant les rapports État-société en Algérie et en contribuant aux débats qui animent la sociologie de l'émeute aujourd'hui. « Bien que les émeutiers adoptent un répertoire d'action violent, qui défie l'État », il n'en reste pas moins que